AIEST NUMÉRO 672 DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

LETTRE DU PRÉSIDENT



Vision pour l'avenir

Chers confrères, consœurs et amis,

Alors que la distribution massive de vaccins continue, il y a de bonnes raisons d'espérer et d'entrevoir l'avenir. Les annonces de réouverture des événements en direct se multiplient et les préparatifs pour le retour au travail sont à l'avant-plan de nos relations avec les divers employeurs. À mesure que la pandémie s'atténue, nous continuons d'observer les protocoles de sécurité les plus stricts, tout en travaillant à relever les défis spécifiques que rencontrent nos entreprises.

industrie du cinéma a retrouvé une solide cadence de production. Les protocoles de sécurité négociés permettent aux compagnies de produire alors que les taux d'infection des équipes demeurent très en deçà de ceux des régions où les productions ont lieu. Les tests, le dépistage, la distanciation physique, les pratiques de nettoyage éprouvées, etc., se sont avérés des méthodes efficaces pour prévenir les infections au travail. Ces mesures restent en place et l'entente de retour au travail avec les grands studios de cinéma et les réseaux a été mise à jour pour remettre à niveau les banques de jours de maladie afin de permettre leur utilisation pour se faire vacciner et se remettre des possibles effets secondaires du vaccin.

Nous avons aussi réussi à négocier des protocoles et des conditions pour protéger les travailleurs dans le secteur de la télédiffusion. Bien que certaines de ces discussions aient connu des débuts difficiles, les employeurs ont finalement accédé aux demandes de conditions équitables pour leurs employés.

De même, nous avons aussi participé à des discussions avec l'ensemble de l'industrie visant à établir des pratiques sécuritaires dans l'industrie des expositions commerciales dans le contexte de la pandémie.

Nous continuons de négocier avec la *Broadway Ligue* pour les protocoles et les conditions appropriées à la réouverture des théâtres et des tournées. Des ventes de billets ont été annoncées et, à la suite de notre intense lobbying pour soutenir la loi « Save Our Stage » afin qu'elle soit incluse dans la loi sur la récupération, plusieurs employeurs sont en position de relancer des spectacles existants et d'en inaugurer de nouveaux.

En fin de compte, nos industries vont revenir et fonctionner normalement. Il s'agit de savoir quand plutôt que de savoir si c'est possible. Nous devons demeurer alertes et diligents, car la pandémie de COVID-19, comme tout événement historique important, provoquera des changements. Nous devons être prêts à nous adapter à ces changements et à tirer avantage des opportunités qui pourraient en découler.

Pour atteindre nos objectifs, nous devrons être déterminés comme jamais. À mesure que l'industrie prend du mieux, nous devons nous concentrer sur le retour au travail de nos membres dans un environnement le plus sécuritaire possible. De plus, les protections contractuelles et les enjeux de qualité de vie doivent rester à l'avant-plan de nos préoccupations.

> suite à la page 4



L'AQTIS, LA SECTION LOCALE 514
DE L'AIEST ET LA SECTION LOCALE
667 DE L'AIEST FUSIONNENT
POUR FORGER UNE NOUVELLE ÈRE
D'UNITÉ ET DE CROISSANCE AU
QUÉBEC

ONVENTION VIRTUALLY HELD

JULY 27-29, 2021

Cette fusion est un événement majeur qui aura un sérieux impact sur la production cinématographique à Montréal.

Vous êtes invités à lire dans les pages du Bulletin officiel le compte-rendu détaillé de cette fusion, un chapitre important dans l'histoire des syndicats du cinéma au Québec. L'article intitulé « La fusion / The merge » est publié en version anglaise et en traduction intégrale française (pages 12 à 25). Bonne lecture!

Les membres d'AQTIS ont construit un grand syndicat et nous les accueillons dans la famille AIEST.

PRÉSIDENT INTERNATIONAL MATTHEW D. LOEB



Le bureau général de l'AIEST ne tiendra pas sa réunion régulière du milieu de l'été à Toronto, Ontario. Elle aura lieu virtuellement à partir de 11 h, du mardi 20 juillet jusqu'au jeudi 22 juillet 2021. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au Bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions.

La 69° Convention aura lieu dans la semaine qui suivra immédiatement la rencontre du Bureau général. En accord avec l'article 11, section 8 de la Constitution internationale, les dirigeants du Bureau général agiront à titre de comité des accréditations.





MESSAGE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER GÉNÉRAL

Introduction à la Convention virtuelle

Nous en sommes au derniers préparatifs avant l'ouverture de la 69^e Convention quadriennale et nous nous apprêtons à accueillir des délégués de partout à travers cette Alliance pour assister à cette toute première convention virtuelle.



inscription finale des délégués à la Convention commencera le jeudi 22 juillet à 10 h (heure de l'Est) et se terminera à 18 h (heure de l'Est) le mercredi 28 juillet. Toutefois, veuillez noter que des événements liés à la Convention débuteront le samedi 24 juillet et qu'aucun lien pour les événements ne sera accessible tant que l'inscription finale n'est pas complétée. Les délégués sont donc fortement encouragés à compléter leur inscription finale avant 16 h (heure de l'Est) le vendredi 23 juillet. Veuillez consulter les pages 28 à 33 du Bulletin officiel pour vous familiariser avec l'horaire de la Convention et d'autres informations sur la Convention ou visitez le site www. iatseconvention.com. C'est aussi sur ce site que tous les accès à la Convention seront rendus possibles.

Comme il est expliqué dans la trousse de délégué (la portion dupliquée or) la lettre de créance attestant du statut de délégué doit être postée au Bureau général bien avant le début de la Convention afin, qu'une fois reçue, toutes les exigences soient vérifiées.

Lorsque l'inscription finale en ligne ouvrira le jeudi 22 juillet, le délégué devra envoyer par courriel une copie de la partie originale (blanche) de la lettre de créance de délégué à registration@iatse.net. Cela peut être fait à l'aide d'un numériseur ou même en faisant parvenir une photo des informations d'identification prises avec votre téléphone. L'adresse courriel ne sera active qu'à partir de 10 h (heure de l'est) le jour de l'ouverture officielle de l'inscription finale.

Étant donné le format virtuel de la Convention, elle sera sans papier. Tous les documents des délégués seront accessibles via une section protégée par un mot de passe du site internet de la Convention (www.iatseconvention. com) et ces documents seront accessibles sur toutes les plateformes. Un nom d'utilisateur et un mot de passe, pour accéder à ce matériel de même qu'aux liens pour accéder aux divers événements de la Convention, seront envoyés à l'adresse courriel des délégués une fois que l'inscription finale sera complétée.

Comme à chaque Convention, les nouveaux délégués pourront jeter un premier coup d'oeil sur le déroulement et se familiariser au préalable avec les procédures et les politiques de la Convention. Nous allons appliquer ce protocole cette année, mais nous changeons le format de façon à ce que ce soit applicable à tous les délégués. Il y aura aussi une discussion afin d'expliquer le fonctionnement du format virtuel. La séance d'orientation des délégués est le premier événement prévu à l'horaire de la Convention et il se tiendra le samedi 24 juillet de midi à 13 h. Il est hautement recommandé à tous les délégués d'assister à cette session.

Toutes les conventions de District se tiendront le dimanche 25 juillet et seront organisées par chaque District.

Les délégués recevront du secrétaire trésorier de chaque District, des informations distinctes sur l'inscription et les accréditations. Les rencontres de comités et autres événements auront lieu à différents moments le samedi et le lundi (24 et 26 juillet) de la semaine de la Convention.

Conformément à l'article treize, section 1 de la Constitution et des règlements de l'Internationale, une section locale qui n'est pas en règle avec son propre district est réputée ne pas être en règle avec l'Alliance et par conséquent elle ne peut participer à la convention internationale. Les dirigeants des sections locales sont prévenus qu'ils doivent vérifier avec le secrétaire de leur district si leur section locale est en règle.

mixte, costume, coiffure et maquillage, billetterie, etc.) fassent un bilan de leur situation en ce qui a trait à la désignation des personnes au travail.

La plus grande préoccupation des employeurs internationaux ou majeurs est de savoir s'il v aura suffisamment de main-d'œuvre pour les montages, les démontages et les productions. C'est une préoccupation réelle. Nous savons malheureusement que nous avons perdu des dirigeants, des membres et des permissionnaires suite à la COVID-19 et à ses effets à long terme. Nous avons perdu des membres suite à des maladies mentales, à des suicides et à d'autres pertes générales. Plusieurs membres ont réagi aux fermetures en prenant leur retraite. Tristement, plusieurs travailleurs représentés par l'AI ont du trouver du travail ailleurs afin de répondre à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Il y en a aussi plusieurs qui ont pu tenir le coup grâce à l'assurance emploi, la PCU ou autres formes de bénéfices grandement défendus par L'AIEST en tandem avec ses départements politique et législatif. Ce sont toutes des raisons légitimes qui expliquent pourquoi des travailleurs pourraient ne pas revenir immédiatement dans l'industrie. Ce que les dirigeants syndicaux doivent faire est de prendre le pouls de la situation et de ne pas tenir pour acquis que lorsque le travail reviendra que tous pourront ou aurons la volonté de retourner au travail.

Il y a un vieil adage qui entre en jeu ici : « la meilleure façon d'obtenir une réponse est de poser une question. »

La façon la plus simple est de créer un sondage pour les membres et les permissionnaires pour déterminer leur condition présente et leur capacité de retourner au travail quand les événements reviendront. Le Département a déjà demandé à plusieurs sections locales de procéder à ces sondages, mais toutes les sections locales devraient le faire. Ce ne sont pas juste les membres des sections locales qui seront appelés au travail, mais aussi les permissionnaires et autres travailleurs occasionnels.

Deuxièmement, les dirigeants des sections locales devraient revérifier leurs diverses ententes et estimer ce que pourrait être la demande en personnel si toutes les salles sous contrat devenaient opérationnelles en même temps. Pour y arriver, il faut additionner les plus grosses demandes de main-d'œuvre de l'année 2019 pour un événement présenté dans chacun des théâtres, amphithéâtres, centres de convention, ateliers, etc. Le total de ces demandes de maind'œuvre est une base approximative des besoins de chaque section locale si plusieurs employeurs confirment la tenue d'événements dans leurs salles, cela sans tenir compte d'autres événements qui pourraient avoir lieu la même journée. Avoir une idée approximative du nombre de travailleurs nécessaires pour répondre aux besoins après une estimation donne une bonne idée aux sections locales de leurs besoins en main-d'œuvre. Cela permet aussi aux sections locales d'évaluer leur manque de personnel si les événements redémarrent et de se préparer en conséquence.

Si, en consultant les évaluations, une section locale constate qu'elle manque de personnel, il est alors temps de s'adresser à divers groupes pour voir ce qui peut être fait pour trouver de nouveaux travailleurs et leur offrir une formation avant le retour des spectacles. Les collèges et les universités locales, d'autres sections locales de la région, des groupes communautaires comme des groupes d'entraide deviennent alors de grandes ressources.

La fiducie de formation de l'AIEST a des classes disponibles pour les membres et les permissionnaires qui travaillent sous une entente AIEST. La fiducie offre non seulement des formations sur des techniques avancées, mais aussi des modules de formation de base pour aider ceux qui sont nouveaux ou qui ne sont pas familiers avec notre industrie. Le département a travaillé avec diverses sections locales pour faire la promotion de ces formations avant que le travail recommence, mais elles sont aussi disponibles pour toutes les sections locales de l'AIEST qui devraient en profiter pour prendre la pas sur des compétiteurs auxquels les syndicats pourraient faire face.

Il est également important que les sections locales qui ont des fournisseurs de main d'oeuvre non syndiquée dans leur juridiction rejoignent ces travailleurs pour voir s'ils pourraient être intéressés à travailler sous un contrat IA. N'oublions pas que ces compagnies font face aux mêmes problèmes de main d'oeuvre que nos sections locales.

Alors que nous apercevons la lumière au bout du tunnel nous, en tant que membres de l'AIEST, devons agir pour affronter les défis que nous pourrions rencontrer quand l'industrie retournera au travail. En évaluant nos effectifs disponibles, en déterminant quels sont nos besoins de main-d'œuvre si tous nos lieux de travail redémarrent, en rejoignant les travailleurs non syndiqués qui pourraient être intéressés par notre industrie et en utilisant les classes en ligne disponibles pour donner une formation de base à tous ces travailleurs, nous pouvons être prêts pour ces défis. C'est la seule façon d'être sûr que la lumière que nous voyons au bout du tunnel est vraiment la fin du tunnel et non d'autres problèmes que nous aurions pu régler avant.

Levez le rideau ! Lumières sur une ère nouvelle !

DÉPARTEMENT DE LA SCÈNE

La COVID-19 a provoqué une longue interruption des événements présentés en direct, mais la lumière au bout du tunnel commence à poindre. Les mises à jour quotidiennes des gouvernements fédéraux, provinciaux et locaux concernant les réouvertures graduelles et les mesures de sécurité ont été suivies attentivement par plusieurs de nos membres qui sont sans travail depuis si longtemps. Ces enjeux ont occupé une large part des commentaires et des conversations que le département de scène reçoit en ligne, par courriel, par téléphone ou par Zoom, de la part des employeurs, des dirigeants des sections locales et des membres.

lors que ces discussions nous font espérer un retour rapide à des événements, elles ont aussi soulevé des préoccupations concernant la capacité des sections locales de répondre à la demande lorsque les appels au travail recommenceront. Ce texte passe en revue certaines de ces préoccupations et propose des gestes tangibles que les sections locales, les membres et les travailleurs permissionnaires peuvent mettre de l'avant au moment de retourner au travail.

Premièrement, le plus important est que nos sections locales impliquées dans des événements en direct (scène

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) À PROPOS DE LA 69° CONVENTION

QUELLES SONT LES DATES DE LA CONVENTION?

La Convention va débuter le mardi 27 juillet et se terminera le jeudi 29 juillet 2021. Il y aura une rencontre du Bureau général de direction dans la semaine précédent la Convention, du 20 au 22 juillet 2021.

OÙ PUIS-JE TROUVER LES INFORMATIONS LES PLUS À JOUR?

Le site internet de la Convention (www.iatseconvention. com) contient les informations les plus récentes. De plus, c'est sur ce site que les délégués ont accès à tous les documents et aux liens pour participer aux diverses sessions.

QUEL EST LE FUSEAU HORAIRE DE LA CONVENTION?

Toutes les sessions de la 69° Convention quadriennale ont lieu selon l'heure normale de l'est.

EN QUOI LA CONVENTION VIRTUELLE SERA-T-ELLE DIFFÉRENTE?

La camaraderie et l'interaction qui caractérisent une Convention en personne vont manquer à tous les délégués et à tous les dirigeants. Toutefois, on ne ménagera aucun effort afin de favoriser le plus d'interaction possible lors des rencontres de caucus de même que lors des rencontres des personnes assignées à des comités. On trouvera un horaire de tous les événements dans la trousse de délégué. De plus, toutes les affaires de la Convention seront menées d'une façon très ordonnée et démocratique comme ce serait le cas pour une Convention régulière.

EST-CE QUE LA CONVENTION SERA DIFFUSÉE?

Des liens pour assister à la Convention et y participer seront fournis exclusivement aux délégués élus qui auront complété leur procédure d'inscription. Les liens pour accéder aux différentes sessions seront disponibles sur le site internet de la Convention (www.iatseconvention. com).

OÙ PUIS-JE OBTENIR MES LETTRES DE CRÉANCE?

Les lettres de créance ont été acheminées aux sections locales qui ont soumis le rapport trimestriel du premier trimestre de 2021 et qui sont en règle après avoir acquis tous les timbres per capita nécessaires, incluant ceux du deuxième trimestre de 2021

SESSION D'ORIENTATION DES DÉLÉGUÉS

La session d'orientation des délégués se tiendra le samedi 24 juillet 2021 de midi à 13 h.

Cette rencontre présentera à tous les délégués une vue d'ensemble de la Convention, elle passera en revue les procédures prévues pour une convention virtuelle et elle tiendra un forum pour répondre aux questions des délégués sur les procédures et les règles de la Convention.

REPRÉSENTATION DES SECTIONS LOCALES

L'article trois, section 3 de la Constitution internationale, dit en partie ceci : « Chaque section locale affiliée en règle aura droit à un délégué pour sa charte et à un délégué additionnel pour chaque tranche complète ou substantiellement complète de cent membres en se basant sur le nombre de membres pour lequel des timbres per capita auront été payés durant la période entre les deux Conventions. »

La charte suivante peut être utilisée comme

MEMBERSHIP MOYEN	DÉLÉGUÉS
JUSQU'À 50	1
51-150	2
151-250	3
(ET AINSI DE SUITE)	

Les sections locales de départements spéciaux doivent savoir que bien que le nombre de votes auxquels ils ont droit correspond à ce qui précède, seulement un tiers du nombre de délégués (arrondi au prochain chiffre le plus élevé) peut être envoyé à la Convention aux frais de l'Alliance.

COMMENT COMPLÉTER LES LETTRES DE CRÉANCE ET S'INSCRIRE?

Le président et le secrétaire de la section locale de même que le délégué doivent signer les lettres de créance. Le document original (blanc) doit être donné au délégué et le duplicata (or) doit être posté au Bureau général le plus tôt possible. Les lettres non complétées seront retournées.

Veuillez ne pas inscrire le nom du délégué et le nom du délégué suppléant sur le même certificat. Si un délégué suppléant représente une section locale, la section locale doit demander une nouvelle lettre de créance, ou si le temps manque, une lettre de la section locale spécifiant le délégué suppléant doit être fournie.

De manière à compléter la procédure d'inscription, les délégués doivent envoyer par courriel une

VERSION FRANÇAISE DU BULLETIN OFFICIEL

DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

> Suite du mot du président

La pandémie nous a montré ce qui est important. La santé, la famille et la qualité de vie sont cruciales et notre travail doit se conformer à ces idéaux.

Consœurs, confrères et amis, bien qu'il semble que la crise du COVID soit sur le déclin, nous devons continuer d'être alertes et responsables pour faire partie de la solution, car nos industries en dépendent. Le meilleur plan d'action est de se faire vacciner aussitôt que votre tour arrive. À l'heure actuelle, l'approvisionnement de vaccins disponibles est solide. Il est important de jouer notre rôle, car il est clair qu'au-delà de la protection individuelle que vous recevrez, la revitalisation de l'industrie (tout spécia-

lement celle des événements en direct) dépendra de notre riposte à ce fléau. S'il vous plaît, faites partie de la solution, car l'espoir pointe à l'horizon.

Portez-vous bien et restez en sécurité. Dans la solidarité. ■

Note de l'éditeur

Comme le prochain Bulletin officiel du troisième trimestre se concentrera sur les moments forts de la 69° Convention quadriennale, les chroniques régulières reprendront seulement dans le Bulletin du quatrième trimestre.

LES FEMMES DERRIÈRE LE DISTRICT 11

De plus en plus de femmes occupent des fonctions importantes dans toutes les sphères de l'AIEST, ce qui fait de nous une organisation encore plus forte. Le District 11 qui est dirigé par la secrétaire du District Cheryl Batulis, constitue un bel exemple de ce que les femmes de l'AIEST peuvent accomplir. Le District 11 a sous son aile vingt-neuf sections locales couvrant tous les métiers et plus de quarante femmes occupent des rôles clef avec douze présidentes, quinze vice-présidentes, dix agentes d'affaire, huit secrétaires trésorières, quatre secrétaires archivistes et trois secrétaires générales. Voici seulement quelques unes de ces dirigeantes du District 11. Ensemble, nous progressons!

De gauche à droite: Audrey Prévost-Labre, secrétaire générale section locale 262 / Cheryl Batulis, secrétaire du 11° District Francesca Waltzing, vice-présidente section locale 514 / Isabelle Lecompte, vice-présidente section locale 514 lsabelle Wouters, vice-présidente section locale 262 / Sylvie Bernard, agent d'affaire des habilleuses section locale 523













copie du certificat original au bureau du secrétaire trésorier général (registration@iatse.net) lorsque l'inscription finale ouvrira à 10 h le jeudi 22 juillet 2021.

LES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Le délégué suppléant doit être élu de la même manière que les délégués principaux c'est-à-dire par vote secret. Dans une situation où ni l'un ni l'autre des délégués ne peuvent assister à la Convention, la section locale peut, au moyen d'un vote secret, élire un autre délégué. S'il n'y a pas assez de temps pour tenir une autre élection, les membres d'une section locale peuvent assigner le ou les votes du délégué absent à un autre délégué dûment élu, ou s'il n'y en a pas, désigner le membre suivant ayant obtenu le plus de votes comme délégué à la Convention.

QUAND PUIS-JE M'INSCRIRE COMME DÉLÉGUÉ?

L'inscription finale débute le jeudi 22 juillet 2021 à $10\,\mathrm{h}$ et continue jusqu'au mercredi 28 juillet à $18\,\mathrm{h}$. Les heures d'inscription vont de $10\,\mathrm{h}$ à $16\,\mathrm{h}$.

QU'EST-CE QUI ARRIVE UNE FOIS QUE J'AI COMPLÉTÉ MON INSCRIPTION ?

Une fois que vous aurez complété votre inscription et soumis le certificat de créance original (blanc)vous recevrez rapidement par courriel un nom d'utilisateur et un mot de passe que vous pourrez utiliser sur le site internet de la Convention. Ceux-ci vous permettront d'accéder à la section contenant les documents sur le site internet et aux liens vers les sessions lorsqu'ils seront actifs.

EST-CE QUE JE PEUX PARTAGER MON LIEN?

Seulement les délégués dûment élus ont le droit de participer à la Convention. Il est donc interdit de partager les liens avec des personnes non déléguées.

Y AURA T'IL UN SITE D'AIDE?

Il y aura un site d'aide pour les délégués qui auraient des problèmes pour se connecter ou qui auraient perdu des mots de passe ou des liens, etc. Cette information apparaîtra sur le site de la Convention avant le début de l'inscription finale.

PUIS-JE QUITTER LA CONVENTION AVANT LA FIN?

L'élection des dirigeants se tiendra le jeudi 29 juillet 2021 de 15 h 30 à 16 h 30. Pour être éligible à une compensation, si les délégués déterminent qu'il y aura des compensations, vu le format virtuel, un délégué doit avoir voté à l'élection qui vient d'avoir lieu.

NOTE POUR LES DÉLÉGUÉS CINQUANTENAIRES

Nous prions tout membre de cette Alliance qui était délégué à la Convention internationale de 1970 à Cincinnati en Ohio et qui sera aussi délégué à la Convention de

2021 de faire parvenir sa lettre de créance le plus tôt possible afin que votre prix de reconnaissance de délégué cinquantenaire puisse être préparé. S'il vous plaît, ajouter une note avec votre lettre de créance indiquant que vous êtes un délégué cinquantenaire.



BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LOEB Président international

JAMES B. WOOD Secrétaire trésorier général 207 West 25th Street, 4th Floor New York NY 10001 Tél. 212 730-1770 Fax 212 730-7809

Bureau canadien JOHN M. LEWIS 7*Vice-Président international Directeur des affaires canadiennes 22 St-Joseph Street Toronto ONT M4Y 1J9 Tél. 416 362-3569 Fax 416 362-3483

Secrétaire du 11° district CHERYL BATULIS 1505 Holburne Road Mississauga ONT L5E 2L7 Tél. 416 919-4262 iadistrict11@gmail.com

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
DENIS FOREST
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est, local 104
Montréal QC H2R 1P1
Tél. 514 844-7233
Fax 514 844-5846
archiviste@iatse56.com

262 > Montréal AUDREY PRÉVOST-LABRE Secrétaire archiviste 1945 Mullins, bureau 160 Montréal QC H3K 1N9 Tel. 514 937-6855 Fax 514 937-8252 s.ross@iatselocal262.com

514 > Montréal NICOLAS MARION 1001 BD de Maisonneuve E. Bureau 900 Montréal H2L 4P9 Tél. 514 844-2113 Fax 514 608-1667 cinemarion@me.com

ICG 667 > Est du Canada (Bureau québécois) CHRISTIAN LEMAY 7230 rue Alexandra, suite 111 Montréal QC H2R 2Z2 Tél. 514 937-3667

863 > Montréal MÉLANIE FERRERO 4251 rue Fabre Montréal QC H2J 3T5 Tél. 514 641-2903 iatse863@gmail.com

523 > Québec SYLVIE BERNARD 8500, boul. Henri-Bourassa bureau 212 Québec QC G1G 5X1 Tél. 418 473-6190 Fax 418 847-6335

849 > Provinces maritimes RAYMOND MAC DONALD 617 Windmill Road, 2nd Floor Darthmouth, NS, B3B 1B6 Tél. 902 425-2739 Fax 902 425-7696

LORRAINE ALLEN Administratrice Régime de retraite canadien de l'industrie du divertissement 22 St. Joseph Street Toronto ONT M4Y 1J9 Tél. 416 362-2665 Fax 416 362-2351 www.ceirp.ca

Pour rejoindre l'éditeur ROBERT CHARBONNEAU bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN AIEST (IATSE) CP 34123, Québec QC Canada G1G 5X0